

Ramadhan 1430

“La voie du musulman” (V)

• La lecture du Coran :

Le Prophète redoublait la récitation du Coran, pendant le mois de Ramadan. Gabriel descendait réciter avec lui. (Recueil de Boukhari)

Pendant les prières de Ramadan, le Prophète prolongeait plus que d'habitude ses récitaions. Hodhéra fit la prière avec lui une nuit.

Le Prophète (sur lui la bénédiction et la paix) lut les sourates : "La Vache", "La Famille d'Omran" et "Les Femmes". Il s'arrêtait à chaque verset comportant une menace pour demander protection. Il fit ainsi deux rak'a et voici que Bilal vint lui annoncer la prière de l'aube. (Recueil d'Ahmed et Nassa'i)

Le Prophète (QSSSL) a dit :

- Le jeûne et la prière de Ramadan intercédèrent pour l'homme le Jour de la Résurrection.

Le jeûne dira : Seigneur ! je l'ai empêché de boire et de manger pendant le jour.

Le Coran dira : Seigneur ! je l'ai empêché de dormir la nuit.

Accepte notre intercession pour lui (Recueil d'Ahmed et Nassa'i)

• La retraite spirituelle à la mosquée :

Elle consiste à garder la mosquée dans un esprit de dévotion pour plaire à Dieu.

Le Prophète (QSSSL) a fait la retraite la dernière décade de Ramadan et ne cessa de la pratiquer, jusqu'à sa mort. Il a dit :

- La mosquée est le refuge de tout homme pieux.

Dieu a promis à celui qui y fait sa retraite de lui accorder sérénité et miséricorde, de le faire traverser le « Sirate » - pont jeté sur l'Enfer - pour le faire parvenir à Sa Grâce, au Paradis. (Recueil de Tirmidy)

• L'Omra - ou petit pèlerinage :

C'est la visite de la Maison Sacrée de Dieu pour y accomplir les tournées rituelles et la marche entre Safa et Marwa.

Le Prophète (QSSSL) a dit :

Une Omra pendant Ramadan vaut un grand pèlerinage en ma compagnie. (Recueils de Boukhari et Mouslim)

L'Omra est absolutoire durant le temps qui la sépare de l'Omra suivante. (Recueils de Boukhari et Mouslim)

Comment établir la date du 1er jour du mois de Ramadan ?

Ramadan s'annonce par l'un des faits suivants :

1 - Quand le nombre de jours du mois de Chaabane, précédant Ramadan atteint 30 jours. Le 31ème est sans contredit le 1er Ramadan.

2 - Quand le croissant est visible la veille du 30 Chaabane, c'est le début de Ramadan et il faut jeûner.

Dieu dit :

Quiconque parmi vous verra poindre le croissant, jeûnera tout le mois (Coran, 2 - La Vache - 185)

Le Prophète (QSSSL) a dit :

Jeûnez et rompez votre jeûne à la vue du croissant. S'il est voilé - par les nuages - complétez Ramadan 30 jours. (Recueil de Moslim)

Il suffit, pour confirmer l'entrée de Ramadan, le témoignage d'un seul homme honnête. Le Prophète (sur lui la bénédiction et la paix) avait accepté l'attestation d'un seul.

Mais pour la rupture du Jeûne, il est exigé le témoignage de deux personnes. Le Prophète (sur lui la prière et la paix) ne s'était pas contenté d'un seul témoin. (Recueils de Tabarany et Darakatni).

(A suivre)

Hadith du Prophète (QSSSL)

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (QSSSL) a dit : "Aucun Adorateur-ou selon la version de `Abd Al-Wârith aucun homme-ne sera un parfait Croyant à moins qu'il n'ait pour moi plus d'affection qu'il n'en a pour ses proches, ses biens et pour tout le reste du genre humain".

Hadith dans le Sahih de Mouslim

Le califes dynastique

V/ Les Oumeyyades

A la mort de Ali Ibn abi Taleb, Mouaouia ibn Abu Sofiane, descendant de Umayya, se proclame calife, et le fils aîné du dernier des califes éclairés, Hassan, accepte. Avec l'arrivée des Oumeyyades, le califat sort de Médine et prend pour capitale Damas. Mu'awiya devint alors le premier Calife oumeyyade. L'innovation majeure du premier Calife oumeyyade fut la désignation, de son vivant, d'un héritier. Cette décision fonda le dynastisme du califat. Le bénéficiaire de cette mesure fut son fils, Yazid, futur deuxième Calife oumeyyade.

Sous les Oumeyyades, les armées musulmanes avancèrent vers l'Est jusqu'aux frontières de l'Inde et de la Chine, et à l'Ouest jusqu'à l'Atlantique à travers le Maghreb, puis au Nord à travers l'Espagne et les Pyrénées,

En plus de leur réputation de grands conquérants et de grands administrateurs, les Oumeyyades furent aussi de remarquables bâtisseurs. On leur doit la célèbre Mosquée du Dôme du Rocher à El Qods sous Abd al-Malik (685-705), rocher, où, selon la tradition, Dieu avait appelé Abraham à sacrifier Ismaïl.

C'est également à Abd al-Malik que revient le mérite d'avoir fait frapper la première monnaie arabe et généraliser l'utilisation de la langue arabe dans l'administration de l'Etat, en 690.

Sous le règne de son fils, Yazid (705-715), la période oumeyyade fut florissante. Il fit construire la Grande Mosquée de Damas ainsi que la Mosquée Al-Aqsa

d'el Qods. Ses armées poussèrent plus loin vers l'Est et vers l'Ouest que ses prédécesseurs, la plaine de l'Indus (710-713), la Transoxiane (709-711), le Maghreb (670) et l'Espagne (711-714),

En 750, les Omeyyades contrôlaient un territoire qui s'étendait du Maroc et de la plus grande partie de l'Espagne aux frontières de la Chine et de l'Inde du Nord. Mais, à l'intérieur de l'Empire, de nombreux mécontents exercent une pression de plus en plus forte sur la dynastie. Et il arrive ce qui arrive aux territoires beaucoup trop grand pour un pouvoir centralisé.

Les Abbassides piaffent d'impatience aux portes du califat... qui ne va pas tarder à exploser devant leurs coups de boutoir. Chiïtes et Kharidjites, se groupent sous la conduite d'un descendant de Abbas, l'un des oncles du Prophète, Ibrahim ibn Muhamed.

Cette opposition se cristallise dans l'Iran oriental, au Khorasan; et, en 750, le dernier calife Omeyyade, Marwan II, est poursuivi jusqu'en Egypte et mis à mort et la famille régnante presque entièrement exterminée.

Un des rares survivants de ce massacre, Abderrahman ibn Hisham ibn Abdelmalik ibn Marwan, débarque en Andalousie en 756, détrône Yusuf al-Fihri, le dernier gouverneur, et se fait proclamer Emir d'al Andalus dans la Grande Mosquée de Cordoue sous le titre de Abderrahman Ier. On y reviendra...

M.KOURSI

Demain Les abbassides

Comment le Prophète (QSSSL) jeûnait le Ramadhan

Par Salim Ibn Aid Al-Hilali-Ali Hacène Ali Abdel Hamid

Traduit par Messaoud Boudjenoun

S'agissant du hadith rapporté par Al-Bayhaqi (4/259) et par Ad-Daraqutni (2/191-192) à travers une version d'Abder Rahmane Ibn Ibrahim d'après Al-'Alâ Abder-Rahmane qui le tient de son père qui lui le tient d'après Abû Hureira qui dit: «Quiconque est redevable du jeûne de Ramadhan, qu'il le fasse en journées successives et non à intervalle», un tel hadith reste faible car pour Ad-Daraqutni, Abder-Rahmane Ibn Ibrahim n'est pas pour autant crédible. Quant à Al-Bayhaqi, il trouve, à son tour, que le hadith en question est rendu faible aussi bien par Ibn Mu'în, par An-Nasa'i que par Ad-Daraqutni.

Ibn Hadjr dans «At-Talkhis Al-Hubair» (2/206) rapporta qu'Ibn Abû Hathem lui-même rejeta ce hadith à cause de la présence du nom de Abder-Rahmane.

Pour sa part notre maître Al-Albani détailla les raisons de la faiblesse du hadith dans l'ouvrage «Al-Irwâ» (N° 943).

Il reste que tout ce qui a été dit dans «La collection des hadiths faibles» (2/137) au sujet du hadith en question mérite plus d'attention.

Pour récapituler ce qui a été avancé jusque là - à notre connaissance - il n'y a pas de hadith qui tranche directement avec l'idée de jeûne à intervalle ou de jeûne successif. Néanmoins l'approche la plus défendue est celle qui tend vers la permission des deux à la fois comme le soutient l'Imam sunnite Ahmed Ibn Hanbal (qu'Allah ait son âme). Abû Dawûd dans ses «Massayil» p.95 dit à ce titre: «J'ai entendu Ahmed répondre à la question se rapportant au rattrapage du jeûne de Ramadhan en ces termes: «S'il veut, qu'il jeûne à intervalle et s'il veut qu'il le fasse en journées successives». Et Allah est le plus savant. Cela mènera aussi à dire que si la notion d'intervalle est permise ceci ne saurait pour autant rejeter celle de la succession dans le jeûne.

3 - Les théologiens soutiennent à l'unanimité que lorsque la personne meurt et laisse derrière elle des prières non accomplies, ni sa femme et ni aucune autre personne ne sont tenues de les accomplir à sa place. Il en est de même de la personne qui, de son vivant, était dans l'incapacité de jeûner. Tout ce qu'il y a lieu de faire, c'est de nourrir à sa place chaque jour ainsi raté un pauvre comme l'avait fait Anas (qu'Allah l'agrée) et dont le hadith a été cité auparavant.

Par contre, lorsque la personne meurt alors que de son vivant elle avait fait la promesse de jeûner, dans ce cas de figure un tuteur ou un membre de sa famille, peuvent le faire à sa place comme l'indique le hadith du Messenger d'Allah (QSSSL) qui dit: «Quiconque meurt tout en étant redevable de jeûne, un proche à lui le fera à sa place» [1]

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) rapporta qu'un homme vint trouver le Prophète (QSSSL) et dit: «Ô Messenger d'Allah ma mère vient de mourir alors qu'elle est redevable d'un mois de carême. Pourrais-je le faire à sa place?». Il répondit: «Oui, car il s'agit d'une dette dont il faudrait s'acquitter» [2]. Ces hadiths à caractère global montrent clairement le caractère licite du jeûne du membre de la famille à la place du défunt, sans faire de distinction entre le type de jeûne à rattraper, comme le défendent certains chafî'tes et comme le soutient Ibn Hazm (7/2, 8). Or, indépendamment du caractère global de ces hadiths, il reste qu'il n'est valable au membre de la famille que de jeûner à la place du défunt ayant fait vœu de jeûner de son vivant. Chose que défend l'Imam Ahmed dans ses «Massayil» (les sujets) tel que rapporté par Abû Dawûd p.96 qui dit: «J'ai entendu Ahmed Ibn Hanbal dire: «On ne jeûne pas à la place du défunt sauf s'il s'agit d'un jeûne ayant fait l'objet de vœu de son vivant». Abû Dawûd enchaîna: «Je demandai à l'Imam Ahmed: «Qu'en est-il du jeûne de Ramadhan?». Il répondit: «Il y a lieu de nourrir les pauvres».

Voilà donc un message rassurant et réjouissant à la fois à même de donner satisfaction et qui découle de la saine assimilation de tous ces hadiths, en général, sans en rejeter aucun, surtout le premier. Cependant, 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) n'avait pas donné le sens général et absolu au jeûne du Ramadhan et autres rites, en indiquant comme solution, l'aumône à travers la nourriture des pauvres, comme le rapporte 'Umra dans un hadith. En effet cette femme demanda une fois à 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) si elle pouvait jeûner à la place de sa mère qui venait de quitter ce monde. Elle lui répondit par la négative avant de l'inviter à faire aumône à son profit de l'équivalent d'une demi-mesure de nourriture à donner au pauvre chaque jour. Rapporté par At-Tahaoui dans «Muchkel Al-Athar» (3/142) ainsi que par Ibn Hazm dans «Al-Muhalla» [3]. La version est à lui. D'ailleurs, sa chaîne de transmission est authentique.

(A suivre)

[1] Rapporté par Al-Bukhâri (4/168) et par Muslim (1147).

[2] Rapporté par Al-Bukhâri (4/169) et par Muslim (1148).

[3] Rapporté par Al-Bukhâri (4/112). Il a été corrigé par notre maître Al-Albani dans le résumé du «Sahih d'Al-Bukhâri» (1/58). Voir «Taghliq At-Ta'fiq» (3/189).

L'amour du serveur pour Allah (IV)

Il demanda: «Ô mon fils as-tu trouvé de meilleure protection que la mienne?» J'ai répondu: «Oui! Il s'agit de celle d'Allah le Très Haut». Cela dit, après lui avoir signifié sa décision de se passer de sa protection, il alla rejoindre un groupe de Koréichites en train d'écouter un certain Labid déclamer des vers. A son arrivée, il trouva celui-ci en train de dire: «Tout ce qui est en dehors d'Allah est faux». D'habitude, les Arabes n'interrompaient jamais les poètes. Mais lui, pour les provoquer, l'interrompit en lui répondant: «Tu as raison». Mais Labid ne broncha guère puisqu'il continua sa lecture en disant: «Tout bienfait est appelé inéluctablement à disparaître». 'Othmane l'interrompit encore une fois: «C'est faux, car celui du paradis est éternel». A ce moment-là, Labid broncha

en lançant: «Ô peuple de koréïche, depuis quand les poètes se font humilier dans vos assemblées». On lui répondit: «Ô Labid, laisse-le, il est le protégé d'Al Walid Ibn Al Mughira». 'Othmane Ibn Madh'ûne intervint: «Je ne le suis plus maintenant». Dès lors, ils s'acharnèrent sur lui au point où ils faillirent lui crever un œil.

En venant le voir Al Walid Ibn Al Mughira esquissa un sourire en sa direction et lui lança: «Ô mon fils! Tu étais sous la protection de quelqu'un de puissant». 'Othmane lui répondit: «Mais la protection d'Allah est plus puissante. Et puis mon œil sain éprouve le désir ardent de subir le sort de son semblable pour la cause d'Allah». Lorsque le Prophète (qsssl) vint le trouver, il mit sa main bénie sur son œil atteint et commença à implorer en sa faveur si bien qu'il retrouva l'usage de celui-ci» (6).

'Abd'Allah Ibn Djahch :

Avant que la bataille d'Ohod ne commençât, tous les compagnons se mirent à implorer Allah le Très Haut afin de leur donner la victoire sur les koréïchites. A son tour, 'Abd'Allah commença son invocation en ces termes: «Ô Allah! Je Te sollicite afin de mettre sur mon chemin, demain, lors du combat avec l'ennemi, un homme fort et puissant en vue de le combattre pour Ta cause, et qu'il me combatte au point de me faire mutiler le nez et les oreilles. Et lorsque je Te rencontrerai, demain, et que Tu me demanderas: «Ô 'Abd'Allah! Pourquoi t'a-t-on mutilé le nez et les oreilles?», je Te répondrai: «Pour Ta cause ainsi que celle de Ton messenger!». Tu me diras ensuite: «Tu dis vrai». (7).

Abu Eddahdâh:

Abû Eddahdâh était un des compagnons du Prophète (qsssl), propriétaire de la plus grande palmeraie de Médine à son époque, évaluée à quelque six cent palmiers. Alors qu'il était en compagnie du Prophète (qsssl) il entendit réciter ce verset:

«Qui donc avance à Allah un prêt pur et bien consenti afin qu'Allah le lui rende au centuple». S.2.V.245. Alors il demanda: «Ô Messenger d'Allah! Vraiment notre Seigneur veut de nous un prêt pur et bien consenti?» il lui répondit: «Oui! Ô Abû Eddahdâh!» il lui demanda: «Donne-moi ta main ô Messenger d'Allah».

Le Prophète (qsssl) fit ce qu'il lui demanda. Il mit alors sa main sur celle du Prophète (qsssl) et dit: «Ô Messenger d'Allah, je viens désormais d'avancer toute ma palmeraie comme prêt à Allah». Dès lors, il le quitta en direction de sa palmeraie dans laquelle se trouvaient son épouse et son jeune enfant qui s'appropriait à mettre dans sa bouche une datte. De l'extérieur du jardin il se mit à lancer: «Ô Oum Addahdâh évacuez tous les deux la palmeraie, car celle-ci est désormais prêtée à Allah». Son épouse - une femme croyante - lui répliqua: «Je te suis Ô Abû Addahdâh» puis elle retira la datte de la bouche même du jeune enfant en lui disant: «Jette-la, Jette-la! Elle appartient désormais à Allah. Elle appartient désormais à Allah» (8).

NOTES

1. Rapporté par El-Bukhâri (16) et Moslem (43)
2. Rapporté par El-Bayhâqî dans les Chu'ab (7595)
3. Rapporté par Moslkem (532) d'après Djundub Ibn 'Abdullah (qu'Allah l'agrée)
4. Rapporté par Ahmed (11884) et Ennisâi (3939)
5. Rapporté par Moslem (771) et Ahmed (731)
6. Rapporté par Ahmed (15877) et Abû Dâoud (904) d'après 'Abdullah Ibn Echakhîr (qu'Allah l'agrée)
7. Rapporté par Moslem (772) d'après Hudhaïfa (qu'Allah l'agrée)
8. Rapporté par El-Bukhâri (2797) et Moslem (1876)

Hadith (Qoudosi)

D'après Abu Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah a dit :

Allah a dit : Les fils d'Adam blâment (les vicissitudes du) le Temps, et Je suis le Temps, dans ma Main est la nuit et le jour (1).

(1) Comme le Tout Puissant est l'Ordonnateur de toutes choses, blâmer les malheurs relatifs au Temps équivaut à Le blâmer.

Rapporté par Boukhâri (aussi par Mouslim).

Les compagnons du Prophète

Ammâr Ibn Yâsir

Son nom : `Ammâr Ibn Yâsir Ibn `Âmir Ibn Mâlik Ibn Kinânah Ibn Qays Ibn al-Husayn Ibn al-Wadhîm Ibn Tha`labah Ibn `Awf Ibn Hârithah Ibn `Âmir Ibn Yâm Ibn `Ans Ibn Mâlik al-`Ansî. On le surnomme Abû al-Yaqdhân. Il est l'allié de Banû Makhzûm.

Il est l'un des premiers Qurayshites à embrasser l'Islam. Il y invita ses parents Yâsir et Sumayyah qui adoptèrent la nouvelle religion. Il figure parmi les sept premiers musulmans à avoir assumé ouvertement leur foi.

Sa famille toute entière fut torturée pour sa foi. Sumayyah, la mère de `Ammâr, y laissa la vie et fut ainsi le premier martyr de l'Islam. [1] Le Prophète passait voir ses fidèles soumis à la torture par les païens mecquois et leur apportait la bonne nouvelle du Paradis : "Patience, Ô famille de Yâsir, votre rendez-vous est le Paradis...". `Ammâr fut tellement torturé qu'il consentit à désavouer le prophète Muhammad et renoncer à sa foi. Une fois libéré, il alla en pleurs voir le Prophète lui disant qu'il avait dû trahir sa religion. Le Prophète lui demanda : "Comment était ton coeur quand tu as désavoué ta religion ?" `Ammâr répondit : "Il était plein de sérénité dans sa foi." Le Prophète lui dit : "S'ils te torturent à nouveau, désavoue ta religion à nouveau.", montrant ainsi qu'un désaveu arraché par la torture ne compromettrait en rien le fidèle en détresse. D'ailleurs, Dieu du haut de son royaume consola `Ammâr par le verset : "Quiconque a renié Dieu après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur coeur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère de Dieu et ils sont destinés à un châtement terrible." [2]

Il émigra une première fois en Ethiopie avec les musulmans qui ont fui la persécution des mecquois. Puis, il émigra à Médine avec toute la communauté musulmane. Il participa à toutes les batailles avec le Prophète. Il participa également à la bataille de Yamâmah contre Musaylamah le menteur où il perdit une oreille.

Le Calife `Umar lui assigna le gouvernorat de la région de Kûfah en rappelant à ses habitants que `Ammâr est l'un des premiers et nobles compagnons du Prophète.

Le Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui - dit à son sujet : "`Ammâr est rempli de foi jusqu'à la cime de ses cheveux". (Narré par At-Tirmidhî et Ibn

Mâjah avec un isnâd hasan.)

La Mère des Croyants Aïshah narre dans Sunan At-Tirmidhî : "Chaque fois que `Ammâr eut le choix entre deux alternatives, il choisit la plus aisée".

D'après Hudhayfah, le Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui - dit : "Suivez l'exemple de mes Successeurs Abû Bakr et `Umar, et imitez le bon comportement de `Ammâr". (Narré par At-Tirmidhî et Ibn Mâjah avec un isnâd hasan.)

Une multitude de hadîths authentiques rapportent que le Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui - annonça à `Ammâr : "Tu seras tué par la faction injuste." et ils font l'unanimité sur le fait qu'il a été tué aux côtés de `Alî - que Dieu l'agrée - dans la bataille de Siffin en 87 AH. Il était alors âgé de 93 ans. Il transmet plusieurs hadîths du Prophète - paix et bénédiction de Dieu sur lui. Ses hadîths ont été transmis par les compagnons du Prophète : Abû Mûsâ, Ibn `Abbâs, `Abdullâh Ibn Ja`far, Abû Lâs al-Khuzâ`î, Abû Tufayl et de nombreux successeurs.

Cette biographie est traduite de l'entrée 5708 d'Al-Isâbah fi Tamyîz As-Sahâbah de l'Imâm Ibn Hajar Al-`Asqalâni.

Notes

[1] L'épisode de torture de la famille de `Ammâr est consultable en ligne dans Sirat Ibn Hishâm.

[2] Sourate 16, An-Nahl, Les abeilles, verset 106.

Les Dix Elus du Paradis

De `Abdul-Mun'im al-Hâshimî

Traduit par Messaoud Boudjenoun

(Edition Ibn Hazm)

`Al-Zubayr ibn Al-'Awwâm (1)

«Chaque Prophète a des apôtres, et toi tu es le mien, Zubayr».

Le Messenger d'Allah

Où se trouve le Messenger d'Allah?:

Al-Zubayr ibn al-'Awwâm marchait dans les ruelles de la Mecque sans craindre quiconque. Tout ce qui le préoccupait, c'était d'arriver à la maison d'al-Arqam ibn Abû al-Arqam pour rencontrer le Prophète (QSSSL). C'était dans cette maison [comme nous avons déjà vu] que les Musulmans se rencontraient loin des yeux des païens pour pratiquer leur religion, en attendant le jour où ils deviendraient forts pour proclamer leur foi à voix haute.

Al-Zubayr arriva à la maison d'al-Arqam abitude, le Messenger d'Allah n'y était pas.

En fait des rumeurs commencèrent à circuler, prétendant que le Prophète (QSSSL), a été assassiné par les polythéistes. D'autres rumeurs prétendirent qu'il a été enlevé et détenu par eux dans un lieu éloigné et inconnu.

Al-Zubayr entra alors dans une grande colère et perdit le bon sens. Il prit son épée et sortit dans les rues de la Mecque, en criant : «Si quelqu'un parmi les Qurayshites a fait du tort au Messenger d'Allah, mon épée tranchera les têtes de tous ceux de sa communauté!».

Al-Zubayr continua à chercher son bien-aimé. [Enfin], il le trouva dans l'une des grottes des montagnes de la Mecque, en train de prier. Al-Zubayr attendit jusqu'à ce qu'il termina sa prière. A la fin, le Messenger d'Allah, se tourna vers lui et lui dit : «Que cherches-tu, à al-Zubayr?».

Il lui répondit : «Je suis venu battre de mon épée celui qui t'a enlevé» (2)

Le Prophète (QSSSL), sourit puis jeta vers al-Zubayr un regard plein d'amour et de compassion, et lui dit : «(Chaque Prophète a des apôtres, et toi tu es le mien, ô al-Zubayr» (3)

Qui était donc cet apôtre si aimé par le Prophète (QSSSL)

Qui était al-Zubayr?:

Al-Zubayr ibn al-'Awwâm était un homme de très grande taille si bien que lorsqu'il se mettait au dos d'une monture ses pieds traînaient par terre. Il avait la barbe légère.

Il est issu de familles nobles aussi bien au niveau de son père que de sa mère.

Son père al-'Awwâm ibn Khuwaylid était le chef obéi et le plus noble de sa tribu et le frère de Khadija, la Mère des Croyants. Cette dernière était donc la tante d'al-Zubayr.

Quant à sa mère, c'était Safiyya, la fille de 'Abd al-Muttalib, le grand-père du Prophète Ses oncles étaient: Abû Tâlib et ses frères, parmi lesquels nous comptons Hamza, l'oncle du Prophète et le Lion d'Allah (Assadu llâh) qui a rugi en face des ennemis de l'Islam, les polythéistes, ce qui les a faits trembler et a repoussé la tyrannie d'Abû Jahm lorsqu'il a voulu faire du tort au prophète (QSSSL).

(A suivre)

Notes-----

(1) Pour la biographie d'al-Zubayr ibn al-'Awwâm, nous nous sommes référés à plusieurs sources notamment «Al-Isâba» d'Ibn Hajar, t.4, p.8; «Al-Istî'âb», t.3; «Siyar Mâm al-Nubalâ'», t.2; «Tabaqât» d'Ibn Sa'd, t.3; «Al-Riyâd al-Nadira fi Manâqib al-'Ashara»; la «Sîra» d'Ibn Hishâm; le «Sahîh» d'al-Bukhârî et le «Sahîh» de Mulsim.

(2) Voir «Al-Istî'âb», t.3, p.31 1; «Ussud al-Ghâba», t.2, p.250 et «Al-Isâba», 1.4, p.8.

[3] Rapporté par al-Bukhârî, Muslim et al-Tirmidhî. Voir «Al-Riyâd al-Nadira», t.4, p.275.